Règlement # 01-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement

Réseaux d'énergie et de communication

Carte 13-1

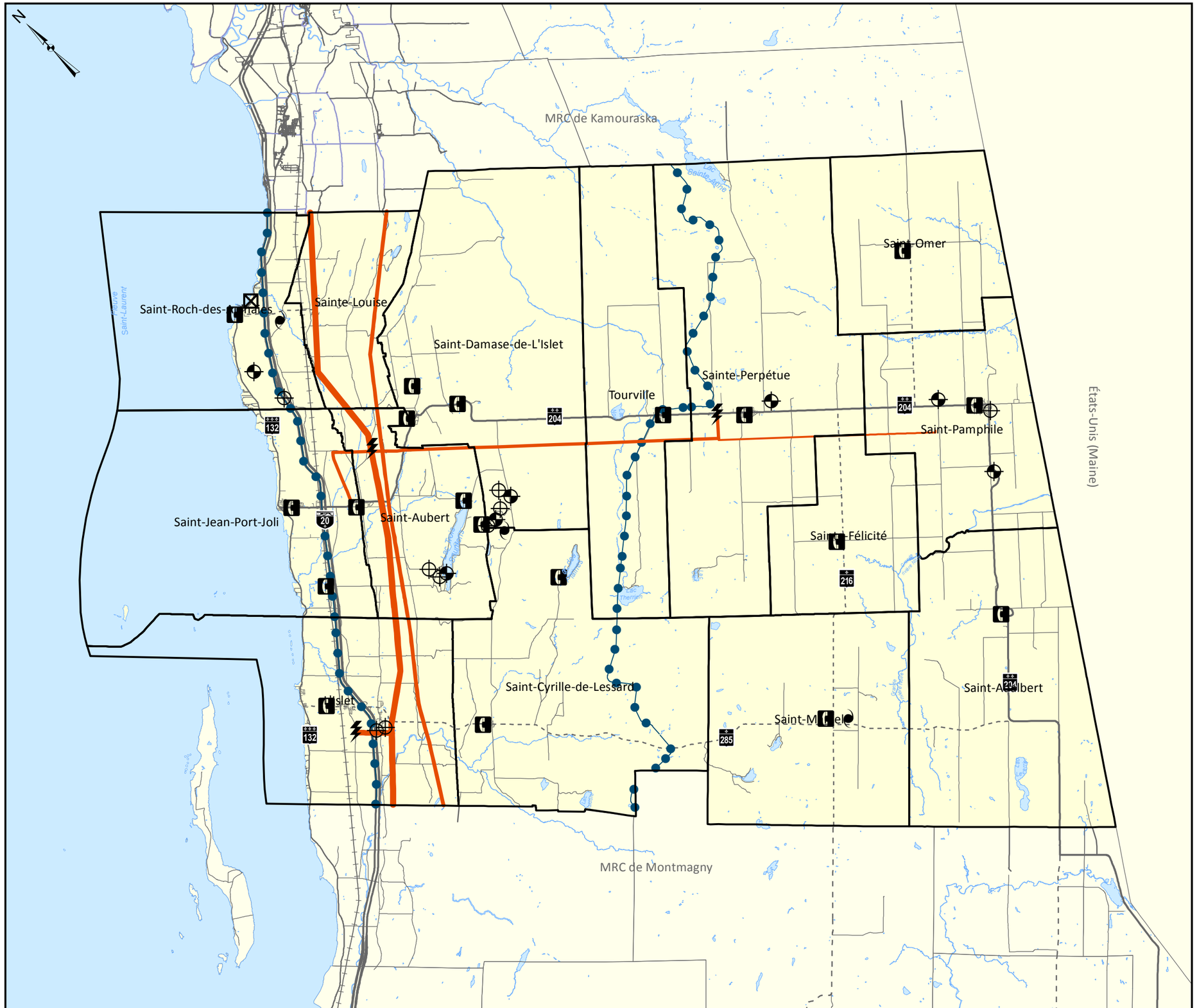

Réseau de distribution d'électricité

- Ligne de haute tension 315 kV
- Ligne de haute tension 69 kV
- Ligne de moyenne tension 25 kV
- Poste de distribution

Réseau de communication

- Tour de relais cellulaire
- Tour de transmission pour la radio et la télévision
- Station de transmission pour la radiocommunication régionale d'urgence en sécurité incendie
- Poste de commutation
- Serveur internet
- Réseau de fibre optique

0 — 5 000 — 10 000 mètres

1:250 000

MRC de L'Islet

MRC de L'Islet ©
Source du fond de carte:
MRC: Équipements service public (2009);
HQ: Ligne de distribution (2003);
MRN: BDTQ 1: 20 000 (1996); Fichier SDA© 1 :20 000;
Projection: MTM, Nad83, fuseau 7 (1996)

Réalisé et validé par le Service de l'aménagement
Adopté le 9 septembre 2013

Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.